

VOTEZ**ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN**

PREMIÈRES ÉLECTIONS pour notre nouveau corps de psychologues de l'Éducation Nationale

VOTE PAR CORRESPONDANCE

➔ à poster avant le jeudi 23 novembre 2017 ←

édito

Le nouveau corps de psychologues de l'Éducation nationale créé le 1^{er} février 2017, est effectif depuis le 1^{er} septembre. Il regroupe les ancien-ne-s conseiller-e-s d'orientation-psychologues, automatiquement intégré-e-s dans le nouveau corps des PsyEN, spécialité EDO, les ancien-ne-s psychologues scolaires, selon leur choix, intégré-e-s ou détaché-e-s dans le nouveau corps des PsyEN, spécialité EDA et les stagiaires lauréat-e-s des concours des deux spécialités. Le SNES et le SNUipp, tous les deux rassemblés dans la FSU, ont largement contribué à cette création : ils ont été présents tout au long des discussions et ont pesé pour que la place de la psychologie et des psychologues, dans le système éducatif, soit prise en compte. Tout au long du processus, ils en ont informé les collègues et les ont interpellé-e-s quand il y avait nécessité. Dans notre académie, les élu-e-s du SNES et du SNUipp ont continué à agir, à être présent-e-s dans les instances nationales et académiques pour sauvegarder le réseau des CIO, les RASED, préserver les conditions de travail des personnels, informer sur le protocole PPCR... En 2017, des postes de psychologues EDA ont été créés, des CIO sauvegardés alors qu'ils étaient menacés de fermeture...

Cet automne ont lieu les premières élections professionnelles anticipées : les PsyEN-EDA et PsyEN-EDO éliront leurs représentant-e-s pour une année. Les élections professionnelles qui surviennent dans ce contexte revêtent une importance particulière. Les votes désigneront les élu-e-s qui vous représenteront aux commissions administratives paritaires nationales et académiques où sont traitées les mutations, les promotions, les carrières, tout ce qui touche à la défense individuelle et collective des collègues. Ces élu-e-s seront alors légitimes pour porter auprès de l'administration la défense des conditions de travail et leur attachement au métier et au service public. Pour l'avenir de nos métiers, des CIO et des RASED, le respect de nos statuts, il faut des élu-e-s présent-e-s, exigeant des règles justes et cohérentes. Pour tous les projets qui concernent les personnels et les conditions de travail et dans les instances paritaires, ils/elles représenteront avec détermination les PsyEN EDA et EDO. Ce sont les principes qui guident les élu-e-s du SNUipp et du SNES, en toute transparence, depuis longtemps dans la FSU.



**Candidates de la liste
SNES et SNUipp- FSU à la CAPA**
(Commission Administrative Paritaire Académique)
de Créteil

HORS CLASSE du corps des psychologues de l'Éducation nationale

Mme JARRIGE Marie-Christine

CIO de Gagny - 93

Mme NABAL Myriam

CIO de Champigny sur Marne - 94

Mme FEITO Pilar

Circonscription Lagny sur Marne - 77

Mme ZITTE-MOUFAKKIR Corinne

CIO Ivry sur Seine - 94

CLASSE NORMALE du corps des psychologues de l'Éducation nationale

Mme PANIER Nathalie

Circonscription Clichy Sous Bois - 93

Mme TISSIER Corine

CIO de Vincennes - 94

Mme OSIKA-FONTENOY Véronique

Circonscription Val d'Europe - 77

Mme DURIEZ Géraldine

CIO d'Épinay sur Seine - 93

NOS MÉTIERS ENFIN RECONNUS !

VOTEZ



SNUipp
FSU



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

**Pour défendre votre métier, les CIO, les RASED, le Service Public,
VOTEZ POUR LA LISTE COMMUNE DU SNUipp-FSU ET DU SNES-FSU.**

Au niveau national, un corps unique, des missions reconnues !

Les psychologues de l'Éducation nationale ont un rôle important à jouer, auprès des élèves, de leurs familles, et des équipes pluri-professionnelles, pour réduire les inégalités scolaires, et au-delà les inégalités sociales. Écoute, suivi, médiation, tout ce qui vise à favoriser l'épanouissement et le développement psychologique et social des enfants et adolescents, leurs conditions d'études, leur réussite scolaire et l'élaboration progressive de leurs projets d'avenir sont essentiels pour lutter contre les déterminismes. La création du nouveau corps reconnaît l'ensemble de ces missions, mais aussi celles qui sont propres à chaque spécialité. Si la plupart des textes réglementaires ont paru dans le sillage du décret, il reste à publier ceux qui traitent du régime indemnitaire. Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU restent vigilants sur le respect des engagements pris par l'État avant les élections présidentielles. Une des batailles à poursuivre reste l'alignement des indemnités des personnels sur celles des PsyEN-EDA, situation la plus favorable. En effet, l'histoire des deux spécialités crée un déséquilibre qui ne peut se justifier que par des choix politiques et des considérations budgétaires. Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU sont également attentifs à la mise en place de la formation. Ils demandent des groupes de travail pour suivre et améliorer ce qui devrait l'être (charge de travail, reconnaissance financière, mouvement) ainsi que la mise en place des certifications permettant d'évoluer entre EDO et EDA ou la reconnaissance des particularités des directeurs/trices de CIO.

Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU ont mis en ligne deux pétitions :

- l'une pour aligner les indemnités de fonction professionnelle du 2nd degré sur le 1^{er} degré, <http://petitions.snes.edu/?petition=34>
- l'autre pour la sortie des textes indemnitaires <http://petitions.snes.edu/index.php?petition=36&pourvoir=oui>

Et dans notre académie, comment ça se passe ?

Dans l'académie, nous comptons plus de 650 psychologues.

Coté EDA

Dans le 77 : la Seine-et-Marne compte 103 postes de psychologues. A la rentrée 2017, 13 de ces postes étaient occupés par des collègues non titulaires et 7 étaient vacants. L'un des postes est vacant depuis de nombreuses années, certaines circonscriptions comptent plusieurs vacances, et il est même arrivé qu'un seul psychologue se retrouve à devoir couvrir une circonscription entière ! Dans bien des cas, les psychologues se retrouvent isolé-e-s dans des RASED décimés et jamais reconstitués !

Dans le 93 : la Seine-Saint-Denis compte 159 postes de psychologues, dont 9 hors réseau. A la rentrée 2017, 15 postes de psychologues en RASED ne sont pas pourvus. Le DASEN envisage l'embauche de psychologues contractuel-le-s. 92 PsyEN-EDA ont opté pour l'intégration dans le nouveau corps, 50 ont choisi le détachement (dont 15 pour 1 an). Les congés maladie ou maternité ne sont pas remplacés, tout comme les personnels à temps partiel ne sont pas complétés. Une bataille plus générale pour les RASED lors de la carte scolaire de rentrée 2017, portée par le SNUipp-FSU 93, a vu l'ouverture de 40 postes (15 psy, 10 E et 15 G).

Dans le 94 : il y a 79 postes de psychologues, dont 9 postes et ½ non pourvus avant la rentrée 2017. Suite à un appel à candidatures, ce ne sont que 2 postes qui restent à pourvoir à ce jour. Pour la mise en place du nouveau corps, 25 PsyEN-EDA ont opté pour l'intégration, 28 pour le détachement d'1 an et 27 pour celui de 5 ans. Les RASED du département ne sont pas complets partout et cela ne satisfait pas les besoins réels des écoles. Pour un travail efficace, il faudrait un RASED pour 800 élèves, alors qu'actuellement, le secteur d'un RASED concerne environ 2000 élèves dans le Val-de-Marne.

Les psychologues ont leur place au sein de RASED et auprès des équipes d'école. Le travail en équipe, la reconnaissance de leurs missions passent aussi par le remplacement des congés, la suppléance des temps partiels, et la création de RASED complets et à taille humaine.

NOS MÉTIERS ENFIN RECONNUS !

VOTEZ



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Coté EDO

Près de 345 PsyEN exercent dans les 36 CIO, 2 CIO près le tribunal et au service académique d'information et d'orientation. Il y a 33 directeurs-trices de CIO parmi lesquels 3 ont en charge la direction de deux CIO. Les deux années précédentes n'ont pas été des plus tranquilles. Les projets ministériels pour l'académie, prévoyaient de limiter le nombre de CIO à 26 : nombre minimal en cas de désengagements des collectivités territoriales. Grâce aux mobilisations des CO-Psy, DCIO et personnels administratifs, soutenus par les parents d'élèves et les équipes des collèges et lycées, nous avons pu empêcher les projets de l'administration. 12 CIO devaient être supprimés, seulement 2 ont fermé (Lagny et Bobigny) et c'est encore trop ! Tous les autres ont été préservés soit en étant repris par l'État, soit en étant transformés en points d'accueil bénéficiant de convention de financement État et collectivités territoriales. Nous ne nous satisfaisons pas de cette transformation, mais pour le SNES-FSU, c'est une première étape, il faut continuer à demander un véritable statut pour tous les CIO dirigés par un-e DCIO à temps plein. En termes de carrière, l'année 2017 a été une année où les psychologues ont pu enfin accéder à la hors-classe. En commission, nous avons pesé pour que les règles soient respectées et que les collègues les plus âgé-e-s ayant atteint le 11^{ème} échelon depuis plus de 3 ans soient prioritairement nommé-e-s à la hors-classe pour réparer l'injustice qui existait jusque là. Notre travail vise aussi à améliorer les conditions de travail des personnels titulaires comme des non titulaires qui constituent plus de 30% de notre profession. Au dernier mouvement académique, 79 postes sont restés vacants et certains CIO fonctionnent grâce aux collègues non titulaires qui représentent un tiers de nos effectifs. Il est pour nous essentiel de permettre à ces collègues d'être formé-e-s et titularisé-e-s. Notre demande de formation a permis de mettre en place une préparation au concours au niveau de l'académie. Nous avons aussi obtenu que les psychologues contractuel-le-s puissent être affecté-e-s de façon anticipée afin de débiter l'année avec des équipes quasi complètes. La FSU siège aux instances du conseil régional, les élus se sont attachés à défendre les CIO, et le travail des PsyEN et DCIO. Ils ont demandé que les textes nationaux soient appliqués, que leurs missions et périmètres de compétence soient respectés notamment concernant le décrochage et le service public régional d'orientation. Il n'est en effet pas utile d'alourdir nos missions !

Vous représenter !

Nos candidates sont des psychologues qui travaillent en CIO ou en RASED, et partagent vos conditions d'exercice au quotidien. Soucieuses de développer la psychologie pour l'éducation et l'orientation, elles défendront vos droits et vous accompagneront dans toutes les opérations touchant à votre carrière et à vos conditions de travail. Le travail commun mené depuis des années au sein du collectif de psychologues de la FSU leur permet d'aborder leur rôle d'élues en ayant conscience des enjeux. Elles auront la légitimité pour intervenir en audience.

Les CAPA et les différentes opérations de gestion

Les commissaires paritaires préparent les CAPA à partir des documents fournis par l'administration et les informations fournies par les collègues syndiqué-e-s ou non. Ils/elles vérifient tous les documents et s'assurent que les règles d'équité entre les collègues sont respectées. Ils/elles siègent dans les commissions et les groupes de travail et interviennent pour défendre les droits individuels et collectifs. Avant les CAPA et GT, ils/elles informent sur les contenus et démarches, et après les commissions, ils/elles informent les collègues et rendent compte de ces réunions.

Avancement d'échelon, accès à la hors-classe et accès à la classe exceptionnelle :

Le Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) va modifier les opérations de gestion. Le rôle des commissaires paritaires sera d'autant plus important pour informer et défendre les personnels. Le principe du PPCR est que chaque personnel voit sa carrière se dérouler sur au moins deux grades (classe normale et hors-classe).

L'avancement d'échelon devient automatique sauf entre le 6^{ème} et le 7^{ème} échelon, le 8^{ème} et le 9^{ème} échelon, où l'accélération de carrière d'un an est possible. **Trois entretiens de carrières** devront être proposés selon des modalités très précises. **La classe exceptionnelle** a été créée au 1^{er} septembre 2017 et il y aura deux campagnes cette année : une pour l'année 2017 dans le cadre d'un rattrapage, l'autre pour l'année 2018. Cette promotion va concerner principalement les DCIO. **L'accès à la hors-classe** va concerner tous les PsyEN ayant atteint le 9^{ème} échelon depuis deux ans et fera l'objet d'une CAPA.

NOS MÉTIERS ENFIN RECONNUS !

VOTEZ



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Les mutations inter et intra -académiques,

Désormais les PsyEN-EDA peuvent participer au mouvement inter-académique, ce qui leur permet de changer d'académie avec l'assurance d'avoir un poste de PsyEN-EDA. De même, le mouvement académique permet de changer de poste ou de département.

Pour ce mouvement, le barème (établissant un nombre de point en fonction de la situation administrative et personnelle) est un élément indispensable pour l'équité de traitement et pour la transparence. Le SNES et le SNUipp revendiquent une évolution progressive des barèmes afin de mieux prendre en compte la réalité des situations, tout en permettant aux collègues de préparer leur demande en se référant aux mouvements précédents.

Comment voter ?

Il s'agit d'un vote par correspondance. Le matériel de vote est arrivé, durant les vacances d'automne, au domicile de tous/tes les psychologues 1^{er} et 2nd degrés, détaché-e-s ou intégré-e-s. Vous pouvez voter dès réception de votre enveloppe. Vous votez pour élire vos représentant-e-s académiques (bulletin et enveloppe bleue) et vos représentant-e-s nationaux/nales (bulletin et enveloppe blanche). N'oubliez pas de signer les enveloppes n°2 qui seront ensuite placées dans l'enveloppe n°3 (enveloppe T mentionnant les élections des psychologues de l'Éducation nationale). **Votre vote devra arriver avant le 28 novembre au bureau de vote. Compte tenu des délais postaux, il est préférable d'expédier le vote le 23 novembre au plus tard.**

Rejoignez-nous, syndiquez-vous !

Le SNUipp et le SNES sont membres de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU), première fédération dans l'Éducation nationale. Le SNUipp-FSU, syndicat majoritaire dans le 1^{er} degré, regroupe les enseignants du 1^{er} degré, les PsyEN-EDA et les AESH. Le SNES-FSU regroupe les PsyEN-EDO, les enseignant-e-s, CPE, AESH, AED des collèges et lycées. Ainsi, si à l'école, les psychologues travaillent étroitement avec les enseignant-e-s et les autres personnels, il en est de même dans l'action syndicale.

Journée de réflexion et d'échanges

Quelle psychologie à L'École ? Quelle place pour les psychologues ?

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU proposent à tous-tes les collègues PSY-EN du 1^{er} et du 2nd degrés de se rencontrer afin d'échanger sur des sujets de préoccupations professionnelles communes

**le vendredi 17 Novembre 2017 (09h30 - 16h30)
12 rue Cabanis - Paris 14^{ème}**

→ Pour participer, demandez une convocation à votre section syndicale :
SNUipp snu77@snuipp.fr snu93@snuipp.fr snu94@snuipp.fr
SNES s3cre@sneseu.edu

NOS MÉTIERS ENFIN RECONNUS !